



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CEREMA – Comité de suivi

Compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2013

Participants :

Administration : DRI (L. Tapadinhas), DRH (T.Vatin) et leurs collaborateurs

Équipe de préfiguration : Bernard Larroutourou (BL) et Sylvie Moreau.

Organisations syndicales :

CFDT : Martine Meunier, Patrick Fourmigue

UNSA, CGT, FO, FSU.

Ordre du jour :

- Réponse aux questions posées le 16/10 sur les contractuels CDD et les droits syndicaux
- Point d'information sur les assurances
- Cartographie des effectifs
- Programme annuel 2014

1. Réponse aux questions posées le 16/10

1.1 - les contractuels CDD

Parmi la vingtaine de CDD du périmètre Cerema, 2 atteindront 6 ans d'ancienneté en 2014 et seraient CDIables. L'un est au Certu, l'autre au Cete de l'Ouest. La DRH a déclaré "*examiner ces deux cas particuliers de façon positive sous réserve du Contrôleur Financier*". Elle a insisté sur le fait que cela ne sera pas un précédent pour les suivants.

Le préfigurateur (BL), sur proposition de la CFDT lors du dernier CTM, réunira la vingtaine de CDI.

Pour les (rares) CDD qui souhaiteraient faire des "Aller-retour" entre État et Cerema, la solution serait la suspension du contrat État pour travailler au Cerema, pour ne pas en perdre le bénéfice.

La CFDT insiste sur l'urgence de traiter le cas des 2 agents CDIables en 2014.

Les contrats CDD seront des contrats à temps complet, sachant qu'au bout d'un an, l'agent peut demander un temps partiel.

La CFDT demande de rajouter à l'article 8 une référence au code du travail pour l'indemnisation du chômage.

BL organisera avec la DRH une réunion d'information avec la vingtaine d'agents actuellement en CDD pour examiner notamment le contenu du contrat type.

La CFDT restera vigilante sur l'accompagnement des fins de contrat et les passages en CDI. En outre, la CFDT veillera au non- détournement des règles sur les vacataires.

1.2 - Droits syndicaux

Le préfigurateur (BL) déclare qu'il ne pourra pas ouvrir les discussions avant janvier 2014, le service RH du siège étant encore trop faible en effectifs pour s'attaquer à ce sujet.

Face aux objections des syndicats, il s'engage à donner, d'ici la fin de l'année, des éléments sur le fonctionnement en phase transitoire (c'est à dire pendant l'année 2014, dans l'attente des résultats des élections générales du 4 décembre 2014). Début 2014, il espère pouvoir mettre en place rapidement le Comité Technique de l'établissement Cerema pour en débattre.

2. Assurances

L'administration remet en séance une fiche qui présente les trois cas :

1. Assurance multirisques immobilier : un opérateur n'a pas d'obligation d'assurance et peut, comme l'état, être son propre assureur, mais il en assume alors toutes les conséquences sur son propre budget.
2. Assurance véhicules : obligation d'assurance (par l'UGAP ou autre)
3. Assurances facultatives liées aux missions (grands équipements, responsabilité civile...)

En réponse à la CFDT, le préfigurateur répond qu'il n'y a rien de prévu dans le budget prévisionnel 2014, car l'agent comptable, avant de pouvoir passer le moindre contrat d'assurance, doit disposer d'une analyse des risques. Un appel d'offres va être lancé pour cela. La question de la CFDT sur le coût de cette prestation est restée sans réponse.

Par contre, les bâtiments privés loués par le Cerema devront obligatoirement être assurés.

Les syndicats font part de leur désapprobation face à cette situation dans laquelle le Cerema ne peut être que perdant, vu que rien n'est prévu dans son budget. Pour la DRI, Bercy pourrait faire des exceptions en cas de sinistre majeur... Pour la responsabilité des agents, rien n'est très clair non plus. Les syndicats demandent à l'administration de mettre noir sur blanc ses dires.

La CFDT demande que l'administration communique une analyse comparative des pratiques assurancielles des autres EPA sous tutelle de la DRI (Météo France, IGN, VNF, Ifsttar...).

3. Effectifs

L'administration remet en séance une fiche avec un tableau comportant pour chaque service l'effectif cible au 1^{er} janvier 2014, les effectifs pré-positionnés et les arrivants jusqu'au 31/12/2013.

La comparaison n'est pas simple, car ces chiffres n'intègrent pas les mutations du cycle 2014-01 (dont une partie est pourtant déjà faite). En outre, pour ajouter à la confusion, les 18 agents de COM sont sortis des effectifs des 11 services pour être intégrés à ceux du siège (qui gonfle artificiellement de 48 à 66 !).

entité	Cible 1/1/14	prévis. 31/12/13	écart
EST	269.8	259.5	-10.3
IDF	241.3	203.8	-37.5
C-E	484.6	461.4	-23.2
MED	354.9	350.5	-4.4
N-P	275.9	258.4	-17.5
N-C	340.9	322.8	-18.1
OUE	325.0	322.1	-2.9
S-O	297.4	299.6	2.2
TV	153.0	145.7	-7.3
EMF	183.8	179.4	-4.4
ITM	203.1	172.0	-31.1
SIEGE	101.0	66.1	-34.9
Cerema	3231	3041	-189

Globalement, l'effectif prévisionnel au 31/12/2013 serait de 3041 ETPT (hors cycle de mobilité 2014-01). Suite au CTM, le Secrétaire Général des ministères a accordé une rallonge de 60 ETPT, pour réduire la vacance dans les services et compléter le siège.

La CFDT estime que ce "geste budgétaire", certes nécessaire, est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins liés à la création du siège et qui ont conduit à ponctionner les effectifs des 11 services.

Au total, la masse salariale transférée sera donc de 3101 ETPT. La vacance serait donc de 129 ETPT, soit 4%. La DT IDF et la DTITM (ex-Setra) sont les plus touchés.

Avec les 54 vacataires, le budget du Cerema serait donc financé à hauteur de 3 155 ETPT, soit environ 191 M€ de masse salariale.

À l'issue du cycle 2014-01, le préfigureur espère que le siège atteindra 70 à 75 sur les 101 de la cible 2014. Il manquera encore quelques A mais surtout des B. En réponse à la question de la CFDT sur les raisons du manque d'enthousiasme, il semblerait que des B aient attendu que le nom du chef d'unité soit connu pour se positionner et que des A hésitent à aller sur des postes à faible encadrement.

BL sera particulièrement attentif au choix du nombre de postes à publier, pour rester dans les clous de la masse salariale.

4. Budget

L'administration remet en séance une fiche avec un comparatif entre les budgets de fonctionnement 2013 des 11 services et 2014 du Cerema. Cette fiche présente un résultat positif de 3.62 M€, grâce à "*l'effet du débasage des recettes CETE sur la SCSP 2014*" et ce, malgré une baisse de 1.37 M€ (soit 4%) des 11 budgets...

Que restera-t-il de ce "miracle" budgétaire dans le fonctionnement du Cerema en 2014 ?

5. Programme annuel 2014

Sujet évoqué 10 minutes avant la fin de la réunion. La note sur la programmation datant du 30 septembre et ayant été largement diffusée, il s'agit que d'une simple information du comité de suivi. BL confirme que la note concerne essentiellement la démarche et pas son contenu.

Tant qu'on n'y voit pas plus clair en termes de stratégie, cela reste un simple exercice.

La CFDT demande que l'ensemble des documents remis en séance soient transmis sous forme numérique et sous format tableur pour celui sur les effectifs.